

**PROCES VERBAL DU COSP  
DE L'ESPE DE L'ACADEMIE DE POITIERS  
DU 26 JANVIER 2017**

Affaire suivie par Hélène DESORMES  
PV 2017-26-01  
Courriel : helene.desormes@univ-poitiers.fr

**ADOPTÉ**

Par courrier du Directeur de l'ESPE en date du 16 janvier 2017, le COSP de l'ESPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 26 janvier 2017.

Étaient présents :

**Représentants de l'UP :**

- Valérie Lefeuvre
- Nicolas Vibert
- Julien Michel

**Représentants de l'ULR :**

- Patrice Cornière

**Représentant du CNED :**

- Sylvaine Roi

**Représentants du Rectorat :**

- Nathalie Magneron
- Stéphane Gilot
- Michèle Vinel

**Membre du CE :**

- Daniel Gaonac'h

**Membres invités permanents :**

- Mario Cottron
- Christophe Costa
- Patrick Motillon

Étaient représentés :

- Jean-Michel Leclercq, procuration à Sylvaine Roi
- Jérôme Villot, procuration à Sylvaine Roi
- Françoise Dujardin, procuration à Daniel Gaonac'h
- Jean-François Levêque, procuration à Michèle Vinel
- Philippe Siretas, procuration à Daniel Gaonac'h

Étaient excusés :

**Représentant de l'UP :**

- Emilie Caratini

**Représentant de l'ULR :**

- Lisianne Domon

**Membre du CE**

- Jérôme Fatet

**Membre invité permanent :**

- David Févin

**Ordre du jour:**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2016;
2. Informations diverses ;
3. Capacités d'accueil à l'entrée en M1 des masters ;
4. Contractualisation – Etat de la réflexion engagée ;
5. Questions diverses

D Gaonac'h ouvre la séance à 14h, il rappelle que le rôle du COSP est politique, il ne s'agit pas seulement d'évoquer la rentrée et les capacités d'accueil, mais aussi de mener une réflexion sur l'articulation entre la sélection, la formation et le concours. Actuellement se pose la question de la sélection en Master, même si c'est le Conseil d'Ecole qui décide, le COSP doit apporter des éléments de réflexion sur le sujet pour les années à venir.

### **POINT 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2016**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **POINT 2 : INFORMATIONS DIVERSES (présenté par M Cottron)**

- Printemps de la Recherche (3<sup>ème</sup> édition):
  - Le format de cette manifestation a été repensé. Il n'y a plus d'appel à communication, mais des tables rondes sur des thématiques ciblées animées par des experts du domaine.
  - L'appel à communication concerne cette année uniquement les doctorants inscrits dans des laboratoires ou des structures de recherche portés par quelques ESPE. V Millogo, chargé de mission recherche, pilote cette partie de l'organisation.
  - A cette occasion, un séminaire sur les projets E- Fran dans lesquels les ESPE sont associées est programmé. E. Lambert est invité pour présenter le projet DysApp. M Cottron annonce à ce sujet, qu'un article dans le Figaro est paru sur DysApp.

*D Gaonac'h informe d'ailleurs le COSP que l'appel à projet candidatures pour une thèse dans le cadre du projet E-Fran DysApp a été lancé. Pendant 3 ans, le thésard sera confronté aux aspects terrain et un travail en collaboration entre le laboratoire CeRCA et l'ESPE sera engagé.*

- Article dans le Monde paru le 24 janvier 2017: « Enseigner, un métier qui s'apprend...à marche forcée ».

Plusieurs formateurs de notre ESPE ont été interviewés ainsi que M Cottron au sujet de la formation des enseignants, des enjeux de la réforme, de sa mise en œuvre.

- Appel à projet Région Nouvelle Aquitaine pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche :

La région Poitou Charentes proposait des bourses pour les doctorants, mais ce n'était pas la pratique en Aquitaine, donc cette mesure est abandonnée dans la nouvelle région. Des bourses existent mais dorénavant elles seront intégrées au processus d'appel à projet. Toutefois, pour l'année 2017, année transitoire, 50% des bourses sont maintenues.

Les projets peuvent être dans le domaine de la recherche ou/et dans le domaine de l'enseignement. Le dépôt des dossiers est fin janvier et la réponse sera donnée en avril/mai.

M Cottron précise que l'ESPE est impliquée dans trois projets :

- « Bac-3/Bac+3 »

Différents volets dans ce projet sont déjà engagés tels que la poursuite d'études des bacheliers dans le supérieur, les étudiants en situation de handicap, le sport comme média facilitateur de l'appropriation de la culture scientifique et les Serious games pour aider à la découverte du domaine scientifique.

Le nouveau projet est lancé par le SAFIRE

*S Gilot précise que le rectorat n'a pas été réellement associé à la constitution du dossier et il le regrette. Il rappelle que la rectrice souhaite qu'une charte autour de l'accompagnement soit établie pour travailler en synergie sur ces questions.*

*M Vinel indique que cela fait 4 ans que le rectorat travaille sur ces questions, un IPR est d'ailleurs missionné.*

*D Gaonac'h souligne que l'ESPE peut être un relai entre le supérieur et le secondaire.*

*M Cottron suggère que les étudiants stagiaires puissent être des ambassadeurs et contribuer si on leur donne les outils pédagogiques à l'orientation en lycée (notamment en sciences/sport)*

*S Gilot pense qu'il faut s'appuyer sur les dispositifs déjà existants, comme par exemple le dispositif « Pass en Sup ». Ce qui n'apparaît pas forcément dans le dossier.*

*M Cottron indique que le dossier concerne de multiples sujets et de multiples acteurs des UFR de l'UP, l'IUT, le CRIIP, l'Espace Mendès France, le CRITT de Châtellerauld et le rectorat. Il pense que le dossier ne va pas aboutir car il était précisé dans le cahier des charges la nécessité de s'appuyer sur plusieurs universités.*

*N Vibert, précise le projet Bac-3/+3 est aussi en lien avec PARE.*

▪ **Projet « MOOC (massive open online course) Citoyen numérique »**

Ce projet consiste à concevoir un MOOC sur les questions de responsabilité dans l'usage du numérique et plus particulièrement s'agissant des médias d'information.

Le projet a été déposé le 23 janvier dernier, le développement du MOOC est prévu sur un an pour une utilisation en 2018.

Le déploiement de ce MOOC pourrait constituer un moyen d'enseignement dans le 2<sup>nd</sup> degré et au niveau des étudiants de Licence à partir de la contractualisation en 2018. Ce MOOC serait aussi utilisé pour les enseignements des étudiants et stagiaires de l'ESPE.

Les partenaires sont Techné, le L3I (ULR), les 3 rectorats d'académie au sein de la Région, Canopé et le CLEMI (*Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information*) dont la directrice scientifique est Isabelle Feroc Dumez, MCF à l'ESPE.

Le MOOC sera développé par O Lassagne, enseignant à l'ESPE, responsable du C2i niveau 1 à l'UP, en collaboration avec I-Medias.

▪ **Projet « BD et enjeux de société »**

F Chauvaud, (SHA) a pris contact avec l'ESPE pour une collaboration qui pourrait prendre la forme de journées d'études ou de journées thématiques

Quatre thématiques seraient explorées :

- BD : miroir de l'actualité,
- BD et Sciences fiction, dessiner le monde futur,
- BD et éducation
- BD numériques et nouvelles pratiques.

L'ESPE participerait aux 2 dernières thématiques.

Les partenaires sont Magellis, l'EESI (Ecole Européenne Supérieure de l'Image), la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, le CEREGE (Inès de la Ville), l'Université de Limoges (3 collègues), l'Université de La Rochelle (3 collègues) et l'Université de Poitiers (plusieurs laboratoires, une douzaine de collègues).

*M Cottron précise que l'ESPE participerait à hauteur de 500€ par an.*

*N Magneron souligne tout l'intérêt de participer à de tels projets au bénéfice des étudiants et stagiaires, notamment pour de l'initiation à la recherche.*

*J Michel, en tant que membre de la CFVU, indique que ce projet n'a pas été présenté à la dernière CFVU, les 6 projets présentés ont été considérés comme peu originaux et beaucoup de membres se sont abstenus au moment du vote.*

*D Gaonac'h demande si des orientations ont été données par la Région pour l'appel à projet ALPC.*

*J Michel répond que des réunions ont été organisées par la Région. Celle-ci a vraiment mis tout en œuvre pour informer les chercheurs.*

*D Gaonac'h indique qu'il serait opportun d'échanger au sein de l'ESPE sur ces nouvelles orientations de la Région afin de pouvoir mieux cibler les attentes et pouvoir se positionner lors du prochain appel. Par exemple, lors des différentes commissions de l'ESPE.*

*M Cottron indique que, concernant le projet Bac-3/+3, il a pris contact avec le directeur de l'ESPE de Limoges pour travailler ensemble sur l'idée de faire participer les stagiaires à l'orientation des lycéens : M Migozzi s'est déclaré contre le principe compte tenu de la charge de travail déjà donnée aux stagiaires et par manque de capacités de formation en termes de ressources humaines.*

*M Vinel suggère que les 3 ESPE de la Région aient des projets collectifs.*

*M Cottron approuve, il sollicite régulièrement l'ESPE de Limoges, mais il indique qu'il est plus difficile de travailler avec l'ESPE de Bordeaux actuellement.*

*N Vibert précise que la Région insiste pour qu'il y ait une valorisation sociétale ou économique dans les projets: l'ESPE a une vraie carte à jouer dans ce domaine.*

### **POINT 3 : CAPACITES D'ACCUEIL 2017** (présenté par M Cottron)

- Rappel du cadre :

A partir de la rentrée 2017, la loi, votée le 19 décembre 2016, permet la sélection en entrée du M1 des masters.

Jusqu'à présent, seuls quelques masters imposaient une sélection.

Il appartient à chaque université de déterminer ses capacités d'accueil; une vision nationale est toutefois nécessaire, une plateforme nationale est mise en place pour examiner la position adoptée par chaque master (capacités d'accueil ou non). Chaque université doit déclarer avant fin janvier la sélection ou non dans chaque master.

Au niveau de l'UP, exception faite des masters de la composante Droit et du master de Psychologie (qui sont actuellement dans une procédure dérogatoire avec sélection entre le M1 et le M2 et non à l'entrée en M1), toutes les composantes vont proposer de nombreuses mentions et spécialités qui sélectionneront à l'entrée en M1. Plus de 80% de l'offre master de l'UP sélectionnera à l'entrée du M1.

Une même politique de capacité d'accueil est mise en place à l'ULR.

La plupart des ESPE ont décidé d'afficher aussi des capacités d'accueil. L'enjeu au niveau des ESPE est important car si l'entrée en master n'est pas filtrée : il y aura une obligation d'accueillir les étudiants demandeurs y compris ceux refusés dans d'autres Masters. Les conséquences ne sont pas négligeables: On peut s'attendre à recevoir les étudiants refusés localement en sciences du sport par exemple ou ceux qui ont postulé sur un master recherche. On peut également être contraints par décision du recteur de région d'accueillir les étudiants refusés au niveau de la région.

- Capacité d'accueil pour masters portés par l'ESPE :

Pour l'ensemble des cursus portés par l'ESPE, une capacité d'accueil a été affichée :

Master	Université de Poitiers					Université de la Rochelle	
	MEEF 1 <sup>er</sup> degré	MEEF 2 <sup>nd</sup> degré	MEEF EE	MEEF PIF	Spé. IPHD	MEEF 1 <sup>er</sup> degré	MEEF 2 <sup>nd</sup> degré
<b>Effectif 2016-17</b>	247	213	24	8	23	135	32
<b>Capacité 2017-18</b>	280	220	20	18	25	160	(a)

Les capacités d'accueil sont supérieures aux effectifs actuels.

La capacité d'accueil doit être affichée au niveau de la mention, pour le MEEF 2<sup>nd</sup> degré, la question se pose très fortement surtout pour le parcours EPS.

*P Motillon indique que pour l'ULR et le Master MEEF 2<sup>nd</sup> degré, les capacités seront fournies par parcours.*

*P Motillon précise qu'en sélectionnant au niveau de la mention, il n'y a pas de pré requis en 2<sup>nd</sup> degré, ce qui a pour conséquence d'ouvrir la possibilité pour un étudiant ayant un master de biologie par exemple de s'inscrire en MEEF philosophie ou lettres puisque la sélection se fait au niveau de la mention.*

*M Vinel indique qu'il serait pertinent d'avoir un affichage académique de la capacité d'accueil.*

*M Cottron répond que chaque université fait apparaître ses propres propositions car les Masters MEEF d'une ESPE à une autre ne sont pas les mêmes. Les diplômes sont différents. Les statistiques montrent que les effectifs globaux de l'UP en L3 sont similaires à ceux en Master (2 353 en L3 et 2 327 en M1), un mouvement des étudiants est à craindre puisque tous n'auront pas satisfaction pour l'entrée en Master.*

- Critères d'étude des dossiers des candidats à l'entrée en M1

La procédure qui a été retenue est le seul examen du dossier des candidats, il n'y aura pas d'entretiens sauf pour le MEEF PIF.

Un jury composé d'au moins deux membres de l'équipe pédagogique de la mention examinera les dossiers et attribuera des points.

Les éléments du dossier des candidats seront :

- un volet académique
- le projet professionnel (avec une lettre de motivation).
- la cohérence de la formation de licence avec les enseignements et les objectifs du master.
- les vœux géographiques et l'étude de la situation personnelle (emploi, enfants...) qui nous permettent de répartir sur les 3 sites de formation de l'UP les étudiants entrant en MEEF 1<sup>er</sup> degré seront examinés dans un 2<sup>nd</sup> temps, après que la sélection ait opéré.

Il sera établi une liste principale et une liste complémentaire qui devra être transmise au rectorat entre le 15 et 30 juin.

Les critères permettant le classement des candidatures ont été travaillés ce 25 janvier en départements de formation.

*S Roy demande si l'UE de pré-professionnalisation suivie en licence sera prise en compte.*

*M Cottron répond que oui dans le volet professionnel, il a proposé que la note obtenue dans cette UE soit utilisée comme critère mais les départements sont plutôt défavorables.*

*Il y a de fortes probabilités pour qu'une grande partie des candidats aient un nombre de points équivalents. Le critère des notes sera dès lors, incontournable.*

*P Motillon indique que pour l'ULR, les critères sont identiques. Le critère des notes a également été éliminé à la Rochelle, car les étudiants proviennent de filières très différentes et il est difficile de comparer. La lettre de motivation est aussi demandée, dans laquelle l'étudiant a l'occasion de mettre en avant ses résultats notamment en pré-pro. Il précise qu'il a pris appui auprès du conseiller juridique de l'ULR, les critères doivent être explicités officiellement, par contre la décision et l'attribution des points est discrétionnaire.*

*C Costa indique que certaines des ESPE ont opté pour des QCM et des entretiens. Il cite également les choix de l'ESPE d'Aix Marseille :*

- Parcours et résultats académiques
- Expérience professionnelle – stage
- Autre critère: université d'obtention de la licence

*P Motillon précise que matériellement ce n'est pas envisageable, d'autant que les QCM ont montré leur inutilité.*

*D Gaonac'h demande si la place du concours est remise en cause.*

*M Cottron indique ne pas avoir connaissance d'une remise en question. Il précise par ailleurs qu'en MEEF 1<sup>e</sup> degré, les effectifs M1 et M2 sont équivalents, ce qui n'est pas le cas en 2<sup>nd</sup> degré, on n'a pas de visibilité sur un continuum de cohorte : les effectifs M1/M2 n'ont pas forcément de lien, on peut trouver en M2 des extérieurs, des lauréats de concours provenant d'autres universités qui viennent gonfler les effectifs de M2.*

*P Motillon rappelle que les ESPE sont soumises aux aléas des contingents de places offertes aux concours chaque année, par exemple pour 2017, il va y avoir beaucoup de postes cette année en 1<sup>e</sup> degré et pour l'an prochain, cela dépendra du prochain gouvernement.*

*M Cottron ajoute que ces variations ont forcément une influence sur les statistiques du taux d'insertion des étudiants de l'ESPE.*

*D Gaonac'h précise qu'il faut donc diversifier les débouchés des formations ESPE.*

#### **POINT 4 : CONTRACTUALISATION – ETAT DE LA RÉFLEXION ENGAGÉE** (présenté M Cottron)

- Groupes de travail au sein de l'UP

Suite au cadrage (structuration du niveau Licence, du niveau Master), voté dans les instances de l'UP pour la nouvelle offre de formation, des groupes de travail ont été constitués au niveau de l'UP (constitués d'élus du CA et de la CFVU, de représentants des composantes, des scolarités).

L'ESPE est représentée dans les groupes de travail suivants :

- Les pratiques pédagogiques
- Le numérique
- Intégration du référentiel « Accompagnement pédagogique » dans les maquettes
- Les parcours de préprofessionnalisation en Licence Générale
- Charte des examens et MCC
- Communication / affichage offre de formation

- Architecture de l'offre de formation

Pour fin janvier, l'architecture de l'offre de formation à faire remonter se limite à l'identification des mentions et des parcours proposés.

Par rapport à l'offre actuelle, seul le MEEF PIF va évoluer dans son architecture, avec la proposition de 5 parcours sous cette mention :

- Formateur d'adultes, Accompagnement, Conseils (FACo - parcours existant)
- IPHD (spécialité existant sous une autre mention)
- Formateurs pour des actions de solidarité éducative internationale
- Conseiller pédagogique de l'enseignement supérieur
- Enseignant de l'enseignement supérieur

Le parcours « Formateurs pour des actions de solidarité éducative internationale » avait déjà été proposé il y a deux ans lors de l'étude par nos instances du MEEF PIF. Ce parcours est retravaillé avec le concours d'autres composantes (droit par exemple, collègues rattachés aux laboratoires Migrinter et Ruralités).

Le parcours « Conseiller pédagogique de l'enseignement supérieur » est proposé par le CRIIP (Centre de Ressources, ingénierie et initiatives pédagogiques de l'UP). Il répond à une demande de recrutement forte dans l'ensemble des universités. D'ailleurs, le recrutement de plusieurs ingénieurs d'études experts du conseil en pédagogie, a été nécessaire à l'UP pour construire et animer le plan de formation à la pédagogie universitaire proposé par l'UP. Cette formation de niveau master n'a pas d'équivalent au niveau national.

Le parcours « enseignant de l'enseignement supérieur » se limiterait à un M2, avec des UE capitalisables sur plusieurs années, pour tout nouvel enseignant recruté ou tout doctorant.

Un travail avec P.Péaud, actuel responsable du MEEF PIF, est engagé sur la cohérence de la mention et les mutualisations de cours possibles.

*M Vinel précise qu'il serait nécessaire d'avoir une vision prospective.*

*J Michel demande quels sont les moyens prévus pour ces parcours.*

*S Roy souhaite savoir si cette proposition ne va pas faire doublon avec d'autres.*

*M Cottron leur répond que le calendrier oblige à faire des propositions en amont, mais d'ici le mois de juin les questions des moyens, perspectives, débouchés seront élucidées. D Gaonac'h souligne qu'il faut éviter de trop spécialiser les mentions.*

*M Cottron indique que le parcours FACo est une formation de proximité, plutôt tournée vers les personnels en poste. Le MEEF PIF va mutualiser plusieurs parcours par un système d'options. Les collègues du CRIIP préconisent un accès uniquement aux L3 sciences de l'éducation pour le parcours « conseiller pédagogique.*

*D Gaonac'h et N Vibert sont contre cette restriction. Par ailleurs, N Vibert souhaite insister sur les réelles difficultés que rencontrent les universités pour trouver des personnes qualifiées en ingénierie pédagogique.*

*N Magneron pense que la mission d'enseignement n'existant plus, une certification en termes de compétences pédagogiques serait un plus lors des recrutements des doctorants. Cette piste est intéressante.*

*D Gaonac'h rappelle les enjeux que représente ce MEEF PIF pour le devenir de l'ESPE sur le long terme.*

- Réflexion des commissions consultatives de l'ESPE :

Il est rappelé qu'une note rédigée par les présidents du CE et du COSP et M Cottron a été transmise aux commissions consultatives afin d'engager une démarche de réflexion sur la contractualisation. Les commissions se sont donc réunies.

- La commission pédagogique a réalisé une synthèse de 16 pages des propositions des départements de formation sur les thématiques fléchées pour les enjeux de la contractualisation.  
Des groupes de travail pluri disciplinaires et pluri catégoriels ont été mis en place. On peut souligner une large participation de nos enseignants au cours de la journée banalisée pour les départements de formation. On ne dispose pas à ce jour des comptes-rendus de ces groupes de travail.

A titre d'exemple, M Vinel explique comment s'est déroulé le groupe de travail qu'elle animait sur la thématique de la FTLV, les 6 formateurs (EPS, musique, lettres, maternelle, numérique) présents se sont interrogés sur :

- comment améliorer la participation de l'ESPE à l'appel à propositions d'actions de formation dans la construction du PAF?
- comment repenser le lien entre les équipes pédagogiques et les IPR ?
- comment ouvrir l'accès à des formations initiales ? Lesquelles et à qui ?
- comment ouvrir l'accès à des formations du PAF? Lesquelles et à qui ?
- comment évaluer l'efficacité de ce que nous mettons en place.

Les propositions ont permis de mettre à plat la situation et de faire des propositions concrètes.

- Commission moyens :

Plusieurs aspects de la FTLV ont été abordés par cette commission : la démarche par certains enseignants du scolaire de s'engager dans une VAE en vue d'obtenir le MEEF, la formation obligatoire au niveau de certaines UE du MEEF PIF pour les collègues souhaitant soutenir une certification (CAFIPEMF, CAFFA), la contribution des collègues de l'université à la FC dans le cadre du PAF. Il apparaît nécessaire que le rectorat et l'université s'accordent pour diminuer le coût formation et ainsi favoriser le développement de la FTLV. Le directeur de l'ESPE travaille à une convention avec le service UP Pro et aura une réunion le 10 février avec Y Jean et le VP FTLV.

*M Vinel demande si la question des heures effectuées par les formateurs ESPE lorsqu'ils interviennent dans le PAF a été abordée afin que celles-ci soient intégrées dans leur service. Il y a, par exemple, un groupe de soutien professionnel qui va être mis en place qui va impliquer des formateurs de l'ESPE pour les entretiens. Elle indique que le rectorat a besoin de cet appui.*

*M Cottron rappelle que le 7 juillet dernier, lors du séminaire ESPE-Rectorat, Y Jean a précisé que l'université recevait une dotation de poste fléchée ESPE pour la formation initiale mais aucune dotation pour la formation continue. Le rectorat et l'université doivent se concerter pour lever cette difficulté.*

*S Gilot demande si dans le cadre des nouveaux blocs de compétences adultes, il est possible pour une personne en formation continue de venir à l'université pour suivre des modules, et grâce à l'obtention de ces modules, de peu à peu valider un diplôme ? L'ESPE a-t-elle envisagé un dispositif similaire ?*

*M Cottron répond que tout cela est très nouveau, il est difficile que l'ESPE puisse se lancer avant les autres composantes, elle a déjà été moteur pour l'accréditation, elle ne peut pas être sur tous les fronts en même temps. Il indique néanmoins que le VP FTLV y réfléchit à l'échelle de l'université.*

*N Magneron précise qu'il faudrait que cela fasse partie de la politique d'établissement et que ce n'est pas le cas pour l'instant.*

*J Michel pense qu'il faudrait demander l'ouverture d'un poste en formation continue.*

*M Cottron rappelle qu'il y a déjà trop d'heures complémentaires dans la formation initiale, la priorité porte donc sur la formation initiale.*

- Commission scientifique :  
Une réunion avec le chargé de mission recherche de l'ESPE, le référent ESPE de la rectrice et le CARDIE s'est déroulé pour définir un processus visant un lien plus étroit entre la scolaire et la recherche de type ICE.  
Une autre réunion à l'initiative du chargé de mission recherche de l'ESPE a permis, avec les représentants des 4 principaux laboratoires (FoReLL, CeRCA, GRESCO et Techné), d'examiner comment enrichir l'adossement recherche de nos masters.

D Gaonac'h indique que le dialogue est instauré et que c'est une bonne chose.

La séance se termine à 16h55.  
Prochain COSP le 23 mars prochain.



Le Président de séance  
Daniel GAONAC'H



Le Directeur de l'ESPE  
Mario COTTRON



La secrétaire de séance  
Hélène DESORMES

